



PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME

## Glencore en RD Congo :

# diligence raisonnable incomplète



Poussières soulevées par un camion transportant du cuivre sur la route de Luilu. | © Meinrad Schade.

## Résumé exécutif<sup>1</sup>

### 1 | Objectif du rapport et méthodologie

Ce rapport analyse la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement de l'entreprise suisse de matières premières Glencore en République démocratique du Congo (RDC). La diligence raisonnable est un concept internationalement reconnu et défini dans les « Principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits humains ». La diligence raisonnable est mesurée pour les aspects suivants: relations avec les communautés, accès à l'eau, droit à la santé, droit à l'alimentation et droit à un revenu. Les programmes de responsabilité sociale ainsi que les aspects fiscaux et de corruption sont également brièvement analysés.

Il s'agit du quatrième rapport que *Pain pour le prochain* (PPP) et *Action de Carême* (AdC) publient sur les activités de Glencore en RDC. Ce rapport est basé sur le travail de recherche de l'Observatoire africain des ressources naturelles (AFREWATCH) et du Centre d'aide juridico-judiciaire (CAJJ) entre

2014 et 2018. Il fait également suite à une visite de terrain de *Pain pour le prochain* en mai 2018.

### 2 | Glencore et ses filiales en RDC

Glencore est l'une des plus grandes entreprises de négoce et d'extraction de matières premières du monde. Elle est basée à Baar dans le canton de Zoug. Le groupe Glencore est actif dans la production et le négoce de 90 matières premières. Il emploie 146 000 personnes à travers le monde. En RDC, Glencore détient deux entreprises : Mutanda Mining Sàrl (MUMI) qui est une mine de cuivre et de cobalt à ciel ouvert, ainsi que Kamoto Copper Company Sàrl (KCC) qui est un ensemble de mines de cuivre et de cobalt. Ces deux entreprises sont situées à proximité de la ville de Kolwezi et emploient un total de 22 000 employé-e-s. KCC et MUMI détiennent parmi les plus grandes réserves de cuivre et de cobalt au monde, faisant de Glencore un des plus gros producteurs de cuivre et de cobalt au niveau

<sup>1</sup> Ce document est le résumé de l'étude complète sur Glencore en RDC qui est disponible sur le lien suivant : [www.voir-et-agir.ch/report-glencore-18](http://www.voir-et-agir.ch/report-glencore-18)

mondial. Ces dernières années, la production de cobalt de Glencore a fortement augmenté, suite à une hausse de la demande de cobalt notamment pour fabriquer des batteries pour les voitures électriques.

### 3 | Droit à l'alimentation et pollutions

#### 3.1 | Pollution de Moloka en 2013–2014

Des déversements en provenance de l'entreprise MUMI ont entraîné des dégâts aux cultures et aux champs de 26 familles paysannes à Moloka sur une période d'une année en 2013–14. Moloka est un lieu-dit situé à la limite sud-ouest de la concession de MUMI. Au total, les terres ont été détruites sur une superficie totale de 23,85 hectares. Parmi les produits agricoles détruits figuraient le manioc, le maïs, le riz, les haricots, les ananas et les bananiers. La pollution fut si étendue qu'elle est visible sur des images prises par satellite. Dans un premier temps, MUMI n'a pas réagi aux plaintes des paysan·ne·s. Dans un deuxième temps, MUMI a nié, dans une lettre, avoir causé une pollution dans les champs. Après que le CAJJ ait fait un intense travail d'analyse et de plaidoyer et ait alerté les autorités, MUMI a accepté de dédommager les 26 familles qui ont reçu un total de USD 65'330 pour les cultures endommagées. Mais MUMI n'a pas versé de dédommagement pour la destruction des terres qui sont désormais impropres à la culture. Ceci est regrettable car selon l'article 281 du Code minier, Glencore devrait également payer une indemnité pour « toute modification rendant le terrain impropre à la culture ». Les 26 paysan·ne·s n'ont à l'heure actuelle pas d'autres terres à cultiver. MUMI a commencé une dépollution des terres mais les arbres plantés ne poussent que lentement. Le CAJJ a constaté qu'une partie seulement des 23,85 hectares pollués ont été réhabilités.

Il est à noter que MUMI a toujours refusé de publier ses analyses environnementales détaillant la nature des polluants, malgré les appels à la transparence des paysan·ne·s et du CAJJ.

#### 3.2 | Pollution de Moloka en 2018

D'après une enquête du CAJJ, le 9 janvier 2018 au matin, les membres de la communauté de Moloka ont constaté que des eaux usées en provenance de l'entreprise MUMI, de coloration noirâtre et dégageant une odeur nauséabonde, ont inondé un certain nombre des champs de paysan·ne·s. D'après Glencore, il s'agirait d'un déversement mineur d'huile usée qui s'était produit à la clôture qui n'avait provoqué aucun impact sur les cours d'eau ou les zones environnantes.

#### 3.3 | Pollution de Kaindu en 2017

En avril 2017, un déversement s'est produit durant la nuit depuis la barrière de MUMI vers les champs de Kaindu, un village de

quelques centaines d'habitant·e·s dont les champs sont situés à la limite sud de la concession de MUMI. Les paysan·ne·s ont constaté que des poissons et des grenouilles étaient mortes durant la nuit du déversement. Certaines cultures ont subi des dommages d'après les paysan·ne·s interrogé·e·s. Les 32 paysan·ne·s affecté·e·s ont demandé des informations sur ce qui s'était produit, sur l'ampleur de la pollution et sur les substances qui se sont déversées. Malheureusement, les paysan·ne·s ne disposaient pas des moyens nécessaires pour prélever et faire analyser des échantillons de terres ou d'eau. Les 32 paysan·ne·s ont demandé des dédommagements à MUMI, ce que l'entreprise refuse de payer affirmant que le déversement non planifié n'a pas affecté des zones avec des cultures.

MUMI a toujours refusé de publier ses analyses environnementales détaillant la nature des polluants, malgré les appels à la transparence des paysan·ne·s et du CAJJ. MUMI a décrit la nature du déversement de manière évasive en parlant d'une solution mixte de boue de résidus composés de 50 % de solides.

Quelques heures après ce déversement, une paysanne de Kaindu s'est rendue à ses champs et a traversé la rivière dans laquelle le déversement s'est produit. Cette paysanne s'est par la suite plainte de problèmes de santé. Cette paysanne, qui s'est endettée pour couvrir ses frais médicaux, demande une compensation à Glencore, qui a jusqu'à présent refusé mais s'est toutefois déclarée ouverte à réexaminer le cas en novembre 2018.

#### 3.4 | Pollution de Tshamundenda en 2018

En janvier 2018, lors de fortes pluies, une digue a cédé à l'intérieur du site de KCC, provoquant un déversement de NASH (hydrosulfate de sodium, un produit chimique basique sous forme de liquide de couleur noire) dans un drain sur une distance de 4 kilomètres à l'extérieur de la concession de KCC dans le quartier de Tshamundenda. Ce déversement a endommagé des cultures dans de nombreux champs et jardins. Des étangs piscicoles ont également été touchés, dans lesquels les poissons ont été tués. Un total de 460 ménages sont touchés. La personne la plus touchée est le propriétaire d'étangs piscicoles : son dommage se chiffre selon lui à un montant de USD 14 000. Les sols des champs et jardins contaminés n'ont pas encore été nettoyés et nombreux sont encore inutilisables. KCC a donné une assistance financière aux 460 ménages pour les dommages aux cultures (la plupart des personnes interrogées ont déclaré être satisfaites des paiements faits par KCC). Le propriétaire des étangs a estimé que le dédommagement était trop faible pour compenser le dommage subi mais il a malgré tout accepté un paiement de KCC de USD 5 925. Les montants des dédommagements ont été calculés par AGRIPPEL (Ministère de l'agriculture, pêche et élevage). KCC n'a pas procédé à une dépollution des champs et jardins mais a proposé aux ménages touchés de se regrouper

*« Pain pour le prochain et Action de Carême exigent de Glencore qu'ils s'engagent à compenser les paysans pour les pertes de récoltes et de revenus mais aussi pour les terres rendues impropres à la culture. »*



Champ pollué à Moloka (mai 2018). | © Meinrad Schade.

en associations pour intégrer son programme de développement afin de leur fournir des engrais et des semences. Il est regrettable que KCC ne parle pas d'indemnité au sens de l'article 280 (indemnité pour dommages causés aux cultures) et de l'article 281 (indemnité pour modification rendant le terrain impropre à la culture) du Code minier. KCC se contente d'une « assistance financière » sans reconnaître sa responsabilité dans la destruction des cultures et la pollution des sols.

### 3.5 | Pollution de Tshamundenda en 2015

Le déversement de janvier 2018 fait suite à un autre déversement trois ans plus tôt aussi à Tshamundenda, en février 2015 (60 mètres cubes d'acide sulfurique déversés d'un camion qui s'est renversé devant l'entrée de l'usine de KCC). Glencore a affirmé avoir neutralisé et nettoyé le drain où le déversement a eu lieu.

### 3.6 | Evaluation des pollutions

Ces pollutions et ces « déversements involontaires » réguliers ont clairement un impact négatif sur le droit à l'alimentation des populations qui vivent autour des sites miniers de KCC et MUMI. Même si des compensations sont versées, les paysan-ne-s se retrouvent avec des champs ou des jardins impropres à la culture. PPP et AdC exigent de KCC et MUMI qu'ils :

- mettent en place des mesures plus efficaces de prévention des accidents environnementaux afin que ce genre de pollutions ne se reproduisent plus ;
- communiquent de façon ouverte et transparente avec les communautés, en expliquant ce qui s'est produit, quelles substances ont été déversées et leur toxicité ;

- effectuent rapidement un constat des dégâts et dommages subis par les populations locales en présence de représentant-e-s du gouvernement et d'ONG soutenant les communautés (notamment le CAJJ) ;
- s'engagent à respecter l'article 281 du Code minier et à prendre des mesures de dépollution/assainissement des sites endommagés ;
- s'engagent à compenser les paysan-ne-s pour les pertes de récoltes et de revenus mais aussi pour les terres rendues impropres à la culture.

## 4 | Droit à la santé impacté par les poussières

Dans les cités de Musonoi et Luilu, durant la saison sèche (avril à octobre), les habitant-e-s souffrent de la poussière qui provient du passage des camions de KCC et d'autres entreprises ainsi que de véhicules privés. A Musonoi, les poussières proviennent également des remblais des résidus miniers de KCC qui sont très proches des habitations. Dans son rapport annuel de 2017, KCC reconnaît que les poussières ont un impact négatif sur la population. KCC affirme être la principale entreprise qui prend des mesures pour diminuer les émissions de poussières, en entretenant la route et en mettant en place des mesures contre les poussières comme l'arrosage de la route et l'utilisation d'autres produits spécifiques. Les membres des communautés interrogés affirment que l'arrosage ne se fait pas à fréquence suffisante pour empêcher les très importantes émissions de poussières.

En effet, *Pain pour le prochain* a mesuré en mai 2018 des valeurs entre 150 et 250 µg/m<sup>3</sup> de matières particulaires gros-

sières (<10µm, aussi appelées PM10) dans les cités de Musonoi et Luilu et jusqu'à et 500 µg/m<sup>3</sup> sur leurs routes d'accès. Ceci correspond à respectivement 3 et 10 fois plus que la moyenne journalière recommandée par l'OMS (50 µg/m<sup>3</sup>) pour les matières particulaires grossières (PM10). D'après l'OMS, ces matières particulaires causent des maladies respiratoires dans la population. D'après les représentant·e-s de trois centres de santé dans le quartier de Musonoi, les maladies respiratoires sont courantes parmi la population du quartier de Musonoi. Les routes ne sont pas asphaltées. Un autre problème causé par les poussières sont les accidents de la route.

Une route de contournement est en construction par le Gouvernement local qui pourrait partiellement régler ce problème à l'avenir. De plus, sur la route menant à Musonoi, un tronçon de 13 kilomètres est en train d'être asphalté par une entreprise privée pour le compte du gouvernement local.

Malgré les mesures prises, les activités de Glencore ont un impact négatif sur le droit à la santé des populations des quartiers de Musonoi et de Luilu. L'asphaltage d'une portion de la route de Musonoi pourrait bientôt changer la situation et réduire en partie les poussières. Par contre, le problème des poussières provenant des remblais à Musonoi restera entier.

PPP et AdC exigent que KCC mette en place des mesures de suppression des poussières par un arrosage efficace des routes durant la saison sèche afin de faire cesser cet impact négatif sur le droit à la santé.

## 5 | Relations avec les communautés

Dans chaque quartier autour de KCC et dans chaque village autour de MUMI, Glencore a recruté des chargé·e-s du social ainsi que des agent·e-s de liaison. Ces chargés du social et agents de liaison qui travaillent pour KCC et MUMI ont des discussions régulières avec les communautés.

D'après Glencore, KCC a principalement des contacts avec le représentant administratif d'une communauté (normalement le chef de quartier), avec les comités des communautés et d'autres groupes, comme des coopératives, des associations et des chefs coutumiers. Dans les communautés, des membres sélectionné·e-s par la communauté forment un comité et occupent ce rôle durant trois ans. KCC et MUMI affirment utiliser les médias locaux (radio et TV) pour informer les communautés.

## 6 | Consultations de KCC en 2017

Comme l'exige le Code minier congolais, KCC a mené des consultations en 2017 dans les quartiers alentours, dont Musonoi et Luilu et a commissionné la rédaction d'une nouvelle Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Contraire-

ment aux années précédentes, AFREWATCH, le CAJJ et d'autres ONG ont été invitées aux séances de consultation. D'après un rapport de AFREWATCH, ces consultations étaient lacunaires et ne correspondaient pas aux meilleures pratiques exigées par les Standards de Performance de la Société Financière Internationale (SFI) : en effet, seul un petit nombre de personnes ont été consultées parmi les dizaines de milliers de personnes vivant dans les deux quartiers. Le résumé de l'EIES n'a pas été distribué aux communautés. AFREWATCH a constaté que les consultations ne se sont pas déroulées en swahili, mais en français. Glencore, de son côté, affirme que les consultations ont été faites en swahili également. Les informations étaient données dans un langage trop technique, difficilement compréhensibles pour les membres des communautés. Les explications se sont focalisées sur les impacts positifs des mines. De plus, les femmes étaient fortement sous-représentées.

Les Standards de Performance de la Société Financière Internationale demandent une « divulgation et la diffusion préalables d'informations pertinentes, transparentes, objectives, utiles et facilement accessibles présentées dans une ou plusieurs langues autochtones, sous une forme culturellement acceptable, et compréhensibles par les Communautés affectées ». Ces consultations ne respectent donc pas ces points.

« Les mesures de Glencore sont insuffisantes dans le cas du droit à la santé en lien avec les poussières à Musonoi et à Luilu ou encore du droit à l'alimentation lors de pollutions de champs. »

## 7 | Pollution de la rivière Luilu

En 2012 et 2014, *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* avaient fourni des preuves de la pollution de la rivière Luilu par KCC via le Canal Albert (preuves qui avaient d'ailleurs été contestées par Glencore). La situation en 2018 est meilleure : il semble que la rivière Luilu ne soit plus polluée par les usines de KCC. En effet, les résultats d'analyses d'eau effectuées par *Pain pour le prochain* en mai 2018 ne montrent plus de traces de pollution.

## 8 | Accès à l'eau

Durant de nombreuses années, la rivière Luilu a été polluée par différentes entreprises minières, dont KCC : cette situation a péjoré le droit à l'eau des populations de Luilu. C'est pourquoi KCC a une responsabilité de s'engager à ce que l'accès à l'eau de ces populations soit à nouveau garanti. Depuis 2007, des habitant·e-s, organisé·e-s en comités, demandent à KCC de s'engager dans ce sens. En 2014, lors d'un entretien avec PPP et AdC, KCC avait promis de participer à la construction de puits pour que la cité de Luilu ait accès à l'eau. Après plus de dix ans d'attente et nombreuses lettres de comités d'habitant·e-s, trois sous-stations sont en cours de construction depuis trois ans mais ne sont toujours pas achevées. Elles seront accessibles pour une population d'environ 10 000 habitant·e-s, mais les

autres quartiers de la cité de Luilu n'auront toujours pas un accès à l'eau suffisant (environ 20 000 habitant-e-s).

Le fait que KCC soutienne la construction de sous-stations pour améliorer l'accès à l'eau de la population est à saluer. Il est toutefois à déplorer qu'une grande partie des habitant-e-s de la cité de Luilu ne pourra pas bénéficier de ces sous-stations.

## 9 | Droit à un revenu et routes coupées

Le rapport de 2014 critiquait le fait que MUMI a fermé en 2011 la route qui reliait les villages de Kapaso, Riando, Kando et Kisenda à la route nationale n° 1. Au lieu de parcourir 5 kilomètres à vélo ou à pied, les villageois-e-s devaient franchir 15 kilomètres pour aller vendre leurs produits. Ce détour constituait un handicap important. En 2018, l'équipe de recherche a constaté que des camions ont été aménagés pour transporter des personnes à l'arrière et circulent sur la route entre Lualaba-Gare et Kaindu. Il est malheureusement à noter que les personnes transportées par ces camions équipés de bancs à l'arrière sont exposées à la poussière.

L'impact négatif sur le droit à un revenu à cause de la fermeture de routes est fortement atténué grâce à la mesure prise par MUMI, même si ce système de transport reste perfectible (bus adaptés à la place de camions).

## 10 | Aspects fiscaux, économiques et de corruption

Bien que le présent rapport se focalise sur les aspects des droits humains et de l'environnement, un chapitre est consacré aux aspects fiscaux, économiques et à la corruption. Le bilan

en matière de corruption et de fiscalité est très décevant et préoccupant.

Depuis de nombreuses années, Glencore travaille avec Dan Gertler, un homme d'affaires et milliardaire israélien qui est un proche du président de la RDC, Joseph Kabila. En avril 2018, Dan Gertler dépose une action en justice contre Glencore en réclamant un dédommagement de près de 3 milliards de dollars pour ne pas avoir payé les droits de licence sur deux mines. Le 15 juin 2018, Glencore annonce avoir repris les paiements à son partenaire. En effet, l'entreprise avait cessé les versements à Dan Gertler car celui-ci avait été placé sur une liste de sanctions américaines en décembre 2017 pour des actes de corruption. Début juillet 2018, Glencore annonçait faire l'objet d'une investigation du Département américain de la justice, lui demandant des documents sur sa conformité avec la loi anti-corruption et les législations sur le blanchiment d'argent, dans trois pays dont la RDC.

En janvier 2018, l'entreprise minière de l'Etat congolais, la Gécamines, qui détient 30 % de Kamoto Copper Company (KCC), a demandé la dissolution de KCC devant le tribunal de commerce de Kolwezi dans le but de la sanctionner pour avoir éludé le paiement de dividendes. Le 12 juin 2018, Glencore a annoncé avoir trouvé un accord avec la Gécamines : la dette de KCC sera fortement réduite. La Gécamines commencera à percevoir des dividendes – pour la première fois.

En Suisse, Glencore fait l'objet d'une procédure. En décembre 2017, l'ONG suisse Public Eye a déposé une dénonciation pénale auprès du Ministère public de la Confédération (MPC), invitant la justice à investiguer l'acquisition de titres miniers à des prix bradés par Glencore. A ce jour, le MPC n'a pas encore pris de décision s'il entend ou non donner une suite à cette dénonciation.



Briques et tôle ondulée : des conditions de vie difficiles pour les villageois autour de la mine de MUMI. | © Meinrad Schade

## Conclusion

Selon les Principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits humains, Glencore devrait faire une diligence raisonnable en quatre étapes: 1) identifier les risques; 2) agir en conséquence; 3) faire un suivi par des indicateurs; 4) rendre compte des analyses et des mesures adoptées. Pain pour le Prochain et Action de Carême arrivent à la conclusion suivante concernant la diligence raisonnable de Glencore en RD Congo:

- 1. Glencore a effectué une évaluation de ses impacts environnementaux et sociaux**, selon les exigences du Code minier congolais. Toutefois il n'est pas clair si cette évaluation inclut de manière systématique l'ensemble des droits humains, tels que définis par les standards internationaux (Principes directeurs des Nations Unis sur les entreprises et les droits humains ainsi que les lignes directrices de l'OCDE);
- 2. Glencore prend certaines mesures** pour minimiser ou supprimer les impacts négatifs de ses activités. Ces mesures sont suffisantes dans le cas de l'arrêt de la pollution de la rivière Luilu ainsi que du droit au revenu lors de routes coupées. En revanche, **les mesures sont insuffisantes dans le cas du droit à la santé en lien avec les poussières à Musonoi et à Luilu ou encore du droit à l'alimentation lors de pollutions de champs**;
- 3. Glencore ne vérifie pas suffisamment l'efficacité de ces mesures sur la base d'indicateurs et avec les populations locales**, comme le montrent les impacts sur le droit à l'alimentation et à la santé. En effet, il est important que Glencore, comme le demandent les Principes directeurs, se fonde «sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs appropriés, et s'appuie sur les appréciations de sources tant internes qu'externes, y compris des acteurs concernés», c'est-à-dire les populations locales affectées par les poussières et les pollutions.
- 4. Glencore communique insuffisamment** à ce sujet: dans les rapports de durabilité, des informations générales sont données sur les processus mis en place par la firme en matière de respect de droits humains. Toutefois, il n'y pas

d'informations publiques suffisamment précises sur les impacts de KCC et MUMI sur les droits humains et sur l'environnement en RDC ainsi que **sur le détail des mesures prises pour diminuer ces impacts et leur efficacité**. De plus, Glencore n'a pas publié ses Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou même un résumé de ces études à l'intention des populations locales (comme exigé par le Code minier congolais).

**Ce rapport arrive à la conclusion que Glencore met en œuvre la diligence raisonnable de façon incomplète.** De plus, le bilan en matière de corruption et de fiscalité est très décevant et préoccupant, au vu des nombreux démêlés judiciaires de Glencore.

Si on peut considérer que KCC et MUMI se sont améliorés sur certains aspects durant ces six dernières années, c'est en grande partie grâce au travail et à la pression exercée par les organisations partenaires de PPP et AdC.

Cette expérience montre que le travail de longue haleine des organisations partenaires sur le terrain est crucial. Il ne suffit toutefois pas: aujourd'hui encore, des enjeux majeurs (droit à la santé, droit à l'alimentation) ne sont toujours pas résolus. **Une régulation contraignante pour les multinationales suisses, telle que l'exige l'Initiative pour des multinationales responsables, est absolument nécessaire** afin de garantir un meilleur respect des droits humains et des standards environnementaux par les multinationales suisses à l'étranger.



PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME

**Renseignements** Yvan Maillard Ardent, maillard@bfa-ppp.ch, 031 385 65 73  
Lorenz Kummer (médias), lkummer@bfa-ppp.ch, 079 489 38 24

*Pain pour le prochain / Action de Carême* | novembre 2018

Etude complète sur Glencore en RDC: [www.voir-et-agir.ch/report-glencore-18](http://www.voir-et-agir.ch/report-glencore-18)